

**ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2024-366
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2006-115
PLAN D'URBANISME DE LA VILLE D'ASBESTOS
(MAINTENANT VAL-DES-SOURCES) ANCIEN TERRAIN DE BALLE TROIS-LACS**

Prenez avis qu'à la séance ordinaire du 4 mars 2024, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

« Règlement 2024-366: Règlement modifiant le règlement 2006-116 –
Plan d'urbanisme de la Ville d'Asbestos (Maintenant Val-des-Sources)
Ancien terrain de balle Trois-Lacs »

Ce règlement entrera en vigueur le jour de sa publication, soit le 12 juin 2024, et ce, conformément à la Loi.

Donné à Val-des-Sources, Québec, le 12 juin 2024.



Georges-André Gagné,
Directeur général et greffier